

Réunion du 1^{er} octobre 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Francis GRIGNON

N° CP/2012/731 - Conseil sur l'habitat - 1333
Mise en oeuvre de la territorialisation de la politique
départementale de l'habitat - Réalisation d'études sur la
mutabilité du bâti à SAVERNE et WASSELONNE

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve le principe du lancement d'un appel d'offres pour retenir un bureau d'études en vue de la réalisation de deux études portant sur la vacance de logements dans le parc privé, les potentialités de mutabilité du bâti et les moyens à mettre en oeuvre pour la remise sur le marché des logements vacants dans les villes de SAVERNE et WASSELONNE.

Elle approuve par ailleurs les deux cahiers des charges correspondants.

Elle charge en outre son président de solliciter le cofinancement prévisionnel de ces études auprès de la Région Alsace dans le cadre de la mise en oeuvre du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) de la Région de Saverne (à hauteur de 33 % du montant de chaque étude), du Pays de Saverne, Plaine et Plateau (à hauteur de 33 % du montant de l'étude concernant SAVERNE) et des communes concernées (à hauteur de 10 %).

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20121001-70895-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 15/10/12